

REGLEMENT DE LA RONDE DES LACS

22 juin 2024

Art.1- Généralités

La randonnée est conforme aux dispositions générales de la Fédération Internationale des Véhicules Anciens (FIVA).

Elle n'est en aucun cas une épreuve sportive.

Elle a pour finalité de permettre à des collectionneurs de véhicules d'époque de faire rouler leurs véhicules dans des conditions de sécurité optimales et de mettre en valeur, en le faisant vivre, le patrimoine industriel que constituent ces véhicules. Elle favorise aussi la découverte du patrimoine paysager, architectural, culturel et historique de nos régions.

La randonnée est organisée de façon à ce que chaque participant, quel que soit l'âge et la cylindrée de son véhicule, puisse effectuer le tracé dans de bonnes conditions de sécurité.

Elle se déroule sur route ouverte, dans le respect du Code de la Route, avec le souci de ne pas perturber la circulation des autres usagers de la route ni la tranquillité des riverains.

Le départ des participants est échelonné de façon à ne pas gêner le trafic routier.

Les mairies des communes traversées ont été informées conformément aux dispositions en vigueur, ainsi que les brigades de gendarmerie territorialement compétentes.

Art.2- Description de la manifestation

Il s'agit d'une balade à parcours secret se déroulant sur la voie publique d'environ 200 km au total. Décomposée en deux secteurs de 100 km chacun environ. Des liaisons permettent aux participants de rejoindre les ES (étapes de sélection). On compte 4 ES le matin et 3 ES l'après-midi. Il ne s'agit en aucun cas d'une épreuve de vitesse. Des contrôles aléatoires sont effectués tout au long du parcours. Tout excès de vitesse entraîne automatiquement l'exclusion des concurrents.

La ronde se déroule sur route ouverte, dans le respect du code de la route, avec le souci de ne pas perturber la circulation des autres usagers de la route, ni la tranquillité des riverains.

Les équipages sont composés de 2 personnes.

Il y a trois niveaux de navigation, balade, amateur et expert.

Balade : permet la découverte de la région et d'un road book de rallyes de navigation.

Amateur : du fléché métré, non métré de la case miroir, des routes fantômes, de la cartographie, du fléché allemand, une commode et tous autres pièges de la navigation.

Expert : du fléché métré, non métré de la case miroir, des routes fantômes, de la cartographie, du fléché allemand, des commodés, des chaînes d'arpenteur et tous autres pièges de la navigation.

Chaque participant disposera d'un numéro de téléphone lui permettant de joindre à tout moment de la Randonnée la permanence de l'Organisation et des points d'étape.

Tout participant ayant quitté le parcours devra le signaler à l'Organisation pour éviter des recherches inutiles.

Les participants sont responsables de leur approvisionnement en essence, huile et eau. Des points de ravitaillement en carburant seront mentionnés sur le road book.

En cas d'obstacle imprévu sur l'itinéraire, un détournement sera mis en place par tout moyen approprié pour ramener les participants sur la bonne route.

Art.3- Véhicules admis

Sont admises 40 voitures historiques mises en circulation avant le 31 décembre 1988. 10 places sont réservées aux youngtimers ou véhicules d'exceptions. Elles doivent être régulièrement immatriculées, assurées et munies de leur contrôle technique obligatoire. Le respect de la réglementation concernant lesdits véhicules est exclusivement de la responsabilité de leur propriétaire. En aucun cas l'organisation du Team Tontons Flingueurs ne peut être tenue responsable de manquement à ces obligations. Il en va de même pour les documents relatifs à la conduite.

Un appareil de mesure de distance spécifique est autorisé (Tripmaster, Rétrotrip...) ou en l'absence de ceux-ci, un téléphone en mode « gpstrip » (par exemple) est fortement conseillé. Si la date d'obtention de votre permis se rapproche de l'âge de votre véhicule, ne pas oublier de prendre une loupe. L'utilisation d'un G.P.S. ou téléphone en mode GPS est interdite. Des contrôles sont effectués pendant la manifestation, et tout manquement entraîne l'exclusion des concurrents.

Les véhicules doivent porter les plaques, éléments d'identification et de publicité, remises par les organisateurs, de manière visible, sans recouvrir les plaques d'immatriculation. Le numéro est posé sur la partie haute du parebrise, côté navigateur.

Il ne s'agit en aucun cas d'une épreuve de vitesse.

Les participants devront se conformer aux prescriptions du Code de la Route et aux Arrêtés Municipaux des agglomérations traversées.

Art.4- Programme

- de 06h30 à 07h45, accueil des concurrents chez Pneucollection (6 rue principale 39570 Poids-de-Fiole), contrôles administratifs et remise des documents inhérents à la manifestation. Une collation est offerte à tous les participants.
- 08h00 : Briefing
- 08h15 : Départ impératif de la 1ère voiture dans l'ordre des numéros de minute en minute. Tout retardataire partira en dernier.
- La pause déjeuner de "midi" se déroule au restaurant au lieu-dit Pont de la Pyle 39270 La Tour-Du-Meix . Elle se termine impérativement à 14h00.
- Les concurrents sont libres du choix de leur heure de départ pour les épreuves de l'après-midi, après le repas, d'une durée minimum d'une 1 h 15 .
- L'heure limite de classement est fixée à 18 heures. Tout équipage arrivé au-delà de cette heure se verra affecté d'une pénalité de 1000 pts.
- En attendant l'annonce du classement, un verre de l'amitié avec collation est servi.
- 18h30 : déclaration des résultats et remise des prix chez Pneucollection.

Art.5- Déroulement de la manifestation

Il ne s'agit en aucun cas d'une épreuve sportive, ou de vitesse ou de régularité. La 2 ème "Ronde des Lacs" est une randonnée établie sur le respect d'un itinéraire, avec un horaire indicatif basé sur une moyenne toujours inférieure à 30 km/h.

Les participants ne prennent connaissance du parcours qu'au moment du départ.

Les départs sont donnés dans l'ordre des numéros, de minute en minute (afin de ne pas gêner le trafic routier).

Chaque équipage reçoit au départ de chacun des secteurs un road book comprenant avec détail l'itinéraire à suivre. Le road book décrit le parcours officiel, l'emplacement des contrôles de départ et d'arrivée.

Des contrôles de passages sont prévus pour vérifier le respect de l'itinéraire.

Ils sont signalés :

- soit par des panneaux blancs avec une ou deux lettres noires sur le côté droit de la route que l'équipage doit relever et reporter dans l'ordre de passage sur son carnet de contrôle, de manière lisible au stylo à bille sans rature.

- soit par des piquets munis de tampons à mettre sur le carnet de contrôle. Ils seront précédés 50m avant d'un panneau CP Tampon (en noir sur fond blanc, cadre rouge).

Les contrôles de passages sont forcément sur le côté droit de la route et peuvent être différents suivant la catégorie. L'itinéraire « amateur » et « expert » n'empruntent pas exactement le même trajet. Les inscriptions sur le carnet de contrôle ne correspondant pas au bon itinéraire sont pénalisées.

Des contrôleurs secrets peuvent être placés pour vérifier le respect de l'itinéraire, du règlement ainsi que le respect du code de la route.

Art.6- Classement

Un classement général est établi dans l'ordre croissant de l'addition des points de pénalités.

Ce classement n'est pas basé sur une notion de vitesse.

En cas d'ex-æquo, les équipages sont départagés par :

- l'ancienneté des véhicules, la cylindrée.

Art.7- Pénalités

Pénalisations et Bonus et Ancienneté

- Les pénalités participent à l'établissement du classement et concernent :

Par CONTRÔLE : CH manqué ou passé à l'inverse de l'itinéraire 20 points

Par CONTRÔLE : CP (humain, lettre ou tampon) manqué, erroné, en trop ou raturé/surchargé 20 points.

Par CONTRÔLE : GPS, première infraction, 500 pts, deuxième, exclusion du classement.

ABSENCE de plaques ou de numéros remis au départ 3000 points

ABSENCE de carnet de bord 6000 points

- Les Bonus :

Chaque ES apportera des bonus aux trois premiers de chaque catégorie :

1^{er} : 20 points

2^{ème} : 10 points

3^{ème} : 5 points

- Ancienneté :

Afin de récompenser les participants qui engagent les plus anciennes, nous avons fixé un âge pivot : 1984. Toute voiture antérieure bénéficiera d'un bonus de 2 points par an et dans

le cas contraire d'un malus d'un point par an. Ces points n'apparaîtront que dans le classement final.

Chaque équipage a le devoir de respecter le code de la route, les indications de vitesse, et d'être vigilant dans les agglomérations. Les infractions relevées par les forces de l'ordre ne sont pas supportées par les organisateurs, mais par les équipages verbalisés.

Des contrôles sont mis en place par l'organisation et chaque infraction constatée est pénalisée. L'exclusion immédiate de l'équipage peut être prononcée pour :

- Conduite dangereuse ou infraction grave au code de la route,
- Vitesse excessive,
- Attitude inamicale envers les organisateurs, les usagers de la route ou les autres participants,
- Falsification des documents de contrôle,

L'exclusion implique l'interdiction immédiate de poursuivre la manifestation. Les exclus ne pourront pas prétendre au remboursement des sommes engagées.

Les participants exclus ou ayant abandonné définitivement la randonnée, devront retirer immédiatement les plaques et numéros attribués. Ils pourront rejoindre directement les lieux de pause ou de repas.

Art.8- Assurance

Les participants attestent être assurés et dégagent les organisateurs de toutes responsabilités concernant les dommages éventuels causés aux biens et aux personnes par leurs véhicules, ainsi qu'aux dommages causés à leur véhicule ou à leur personne. Le propriétaire de la voiture engagée se doit de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation.

Art.9- Engagements

Les droits d'engagements sont fixés à 120 € par équipage, comprenant, les frais administratifs, les plaques et les numéros, les roads books, la collation du matin, le repas pour chaque membre de l'équipage, l'apéritif du soir.

Les engagements doivent être impérativement accompagnés du règlement libellé à l'ordre du « Team Tontons Flingueurs »

Toute demande d'engagement n'est prise en compte que si elle est accompagnée du montant de sa participation et du bulletin d'inscription rempli et signé.

Tout participant n'ayant pas réglé son engagement, sauf dérogation de l'organisateur, est considéré comme forfait et, de ce fait, interdit de participation.

Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser un équipage sans en fournir la raison.

Dans ce cas, les frais d'engagement sont restitués aux intéressés.

Le départ peut être refusé à toute voiture ne présentant pas les garanties suffisantes de sécurité. Dans ce cas, les droits d'engagement restent acquis à l'organisateur.

La date limite d'engagement est fixée au 5 juin 2024 (cachet de la poste faisant foi).

L'organisateur se réserve la possibilité d'annuler l'épreuve en cas d'un nombre inférieur à 25 voitures. Dans ce cas les droits d'engagement seront intégralement remboursés aux équipages inscrits.

Art.10- Frais d'annulation et de désistement

Un équipage engagé désirent se désister doit confirmer son forfait par courrier ou courriel. Il est remboursé pour tout désistement notifié quinze jours avant la date de la manifestation, mais aucun remboursement ne sera effectué pour tout désistement après cette date, sauf dérogation laissée à l'appréciation de l'organisateur.

Art.11- Dépannage

Aucun service de dépannage n'est assuré par l'organisation. Les participants doivent utiliser le service d'assistance de leur compagnie d'assurance si nécessaire.

Tout participant ayant quitté le parcours pour des raisons techniques ou personnelles devra le signaler à l'organisation pour éviter des recherches inutiles.

Les participants sont responsables de leur approvisionnement en essence, huile et eau. Des points de ravitaillement en carburant seront mentionnés sur le road book.

Art.12 : -APPLICATION DU RÈGLEMENT ET REGLES DE BONNE CONDUITE

10.1 En signant le bulletin d'inscription, chaque participant accepte les termes du présent règlement et décharge l'association organisatrice ainsi que ses membres de toute responsabilité à son égard et à celui de ses biens.

Du fait de son engagement, chaque participant est considéré comme adhérant au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions des organisateurs.

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par les organisateurs et seront sans appel.

Aucune réclamation ne sera admise en raison du caractère amical de la manifestation.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification au présent règlement, au programme de la manifestation ainsi que de l'annuler en partie ou totalité si les circonstances l'exigent.

10.2 COMPORTEMENT : Tout comportement inamical ou dangereux sera sanctionné par l'exclusion de la manifestation.

Aucune impolitesse ne sera tolérée vis à vis des organisateurs, officiels, contrôleurs et autres participants.

Tout participant bloquant intentionnellement le passage aux autres participants sera aussitôt exclu.

10.3 DEPASSEMENTS : Un participant plus rapide doit dépasser la voiture qui le précède en respectant le Code de la Route et en tenant compte des conditions particulières du terrain.

Tout participant, sur le point d'être doublé, doit largement laisser le passage dès que le profil de la route le permet.

10.4 Pour des raisons de sécurité et de respect des autres concurrents, les propriétaires d'animaux sont priés de laisser ceux-ci dans leur voiture.

Remerciements : Pour leur inspiration pour ce règlement, nous remercions l'OCCJ, le team de Balcons, l'écurie des Guépards, l'Automobile club de Marnay.